

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE RAMONVILLE SAINT-AGNE



**Arrêté municipal n° AR_2023_05_02
de mise en sécurité de l'immeuble sis 1-3-5 avenue
Germaine Tillion dans le cadre d'une procédure urgente**

LE MAIRE DE RAMONVILLE SAINT-AGNE

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L 511-1 à L 511-22, L.521-1 à L.521-4 et les articles R.511-1 à R.511-13 ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2131-1, L.2212-2, L.2212-4 et L.2215-1 ;

CONSIDÉRANT l'incendie qui s'est déclaré dans un immeuble à usage principal d'habitation sis 1-3-5 avenue Germaine Tillion le samedi 6 mai après-midi ;

CONSIDÉRANT les mesures immédiates prises par le Service D'Incendie et de Secours de Haute-Garonne, en raison de la gravité de la situation, pour faire évacuer les lieux lors de leur intervention et neutraliser les alimentations en fluides, eau, électricité et gaz ;

CONSIDÉRANT l'intervention des Services Techniques de la Ville et ceux du SICOVAL, afin d'établir un périmètre de sécurité condamnant l'accès au trottoir et places de stationnement devant l'immeuble ;

CONSIDÉRANT que l'incendie a entièrement ravagé plusieurs logements de la résidence de deux étages et entièrement détruit une partie de la toiture ;

CONSIDÉRANT que cette situation compromet la sécurité des occupants et des tiers et qu'il y a urgence à ce que des mesures provisoires soient prises en vue de garantir la sécurité publique ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Compte tenu de l'état structurel de l'immeuble sis 1-3-5 avenue Germaine Tillion 31520 RAMONVILLE SAINT-AGNE, l'accès, l'habitation et l'occupation d'une partie de l'immeuble, sont interdits temporairement et ce jusqu'à la mainlevée du présent arrêté.

Les locaux concernés sont :

- les six logements adressés 3 avenue Germaine Tillion,
- les deux logements numérotés 20 et 23 adressés 1 avenue Germaine Tillion,
- les deux logements numérotés 6 et 8 adressés 5 avenue Germaine Tillion,
- les trois commerces implantés en pied d'immeuble : la boucherie « Terres d'Oc », l'épicerie « Nos délices » et la laverie « Doux O Naturel ».

L'accès à l'immeuble est réservé aux seuls professionnels chargés du diagnostic et de la mise en sécurité du bâtiment.

ARTICLE 2 : Les réseaux fluides, eau, électricité et gaz, sont consignés jusqu'à nouvel ordre.

ARTICLE 3 : Le périmètre de sécurité sur le domaine public, instauré devant le bâtiment et délimité par des barrières, est formellement interdit au public.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera affiché sur la façade de l'immeuble concerné et dans les cages d'escalier du 1 et 5 de l'avenue Germaine Tillion.

Il sera également :

- Inscrit au registre des actes de la mairie,
- Publié sous format électronique,
- Notifié aux intéressés : propriétaires et occupants des dix logements, propriétaires et exploitants des trois commerces classés Établissements Recevant du Public, et syndicat de copropriété.

Ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute Garonne, au Commandant de la Brigade de Gendarmerie, au Directeur Départemental du SDIS de Haute-Garonne, au Président de la Communauté d'Agglomération du SICOVAL, à la Directrice Générale des Services de la commune ainsi qu'au chef de la Police Municipale.

ARTICLE 5 : La présente décision peut faire l'objet, dans les deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité :

- d'un recours administratif gracieux auprès de Monsieur le Maire,
- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse sis 68 rue Raymond IV, 31000 Toulouse. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application Télérecours accessible par le site www.telerecours.fr.

En cas de recours administratif, le délai de recours contentieux est prorogé.

Fait à Ramonville Saint-Agne, le 6 mai 2023

Le Maire
Christophe LUBAC



The image shows a blue ink signature of Christophe Lubac over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE RAMONVILLE-SAINT-AGNE' around the top edge and '(Hte-Gne)' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a sunburst above.